



Arras, le 16 mai 2019

Élection municipale complémentaire dans la commune de POMMERA (Arrondissement d'ARRAS)

Par arrêté préfectoral du 23 avril 2019, les électeurs de la commune de POMMERA sont convoqués le **dimanche 23 juin 2019** et, en cas de second tour, le **dimanche 30 juin 2019** en vue d'élire un conseiller municipal.

Les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais - bureau des élections et des associations - rue Ferdinand Buisson -62000 ARRAS :

**Du lundi 27 mai 2019 au jeudi 6 juin 2019 inclus
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
(sauf jeudi 30 mai et vendredi 31 mai).**